

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2007/.....022...../AN

**ADOPTANT ET PROMULGUANT LA LOI RELATIVE AUX RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

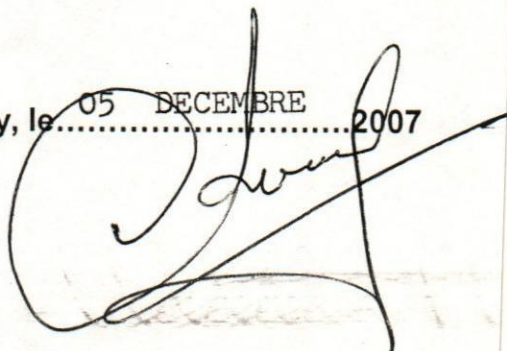
Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est Ratifiée et Promulguée la Loi relative aux Ressources Phytogénétiques.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 05 DECEMBRE 2007



GENERAL LANSANA CONTE